

## Enseignement à la maison

## **Annexe 5**

## Engagement au respect des règles de sécurité en laboratoire et en atelier-techno

- L'élève devra porter les verres de sécurité fournis par l'école, à moins qu'il ne porte des lunettes incassables qui couvrent bien l'œil.
- ► Le port de lentilles cornéennes n'est pas recommandé et l'utilisation de celles-ci par un élève se fait à ses risques.
- Les élèves qui ont les **cheveux longs** ou **mi-longs** doivent les **attacher**. Assurez-vous d'avoir un élastique.
- ► Les chandails à cordon, les foulards et les longs bijoux sont interdits particulièrement en atelier-techno.
- Les souliers fermés sont obligatoires en atelier-techno. Tout élève ne portant pas de souliers adéquats sera refusé en atelier-techno.
- ► Ne jamais toucher avec les doigts ou gouter un produit chimique. Il est important de se laver les mains au savon en sortant du laboratoire.
- ▶ Il est **défendu** de **boire** ou de **manger**.
- ▶ Ne pas se déplacer inutilement. **Travailler debout**, **ne pas s'agenouiller**, **rester calme** et **éviter de bousculer** les autres élèves pour éviter les accidents.
- ▶ Rapporter à l'enseignant ou au technicien tout accident, même léger.
- L'élève est responsable du matériel mis à sa disposition. Il est responsable des dommages causés volontairement et sera tenu d'en acquitter les frais.
- L'espace de travail et les appareils doivent toujours rester propres.
- À la fin du cours, il est important de **nettoyer** et de **ranger** le **matériel** à l'endroit désigné par l'enseignant ou le technicien.

Signature de l'élève	Date
Signature du parent	Date

<sup>\*\*\*</sup>Veuillez retourner ce document signé à l'école de quartier lors de votre première visite.